



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Charente-Maritime



Année scolaire 2019/2020

**DECLARATION DE CUMUL
DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES ACCESSOIRE A L'ACTIVITE
PRINCIPALE**

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE DE LA CHARENTE MARITIME

Loi n°2016-483 du 20 avril 2016
Décret n°2017-105 du 27 janvier 2017

Je soussigné(e) : **Nom :** **Prénom :**

Professeur des école Instituteur Institutrice

Exerçant mon activité principale : à temps complet à temps incomplet

à temps partiel de droit à temps partiel sur autorisation

Le cas échéant, date de la demande de temps partiel :

Etablissement d'affectation :

Votre situation actuelle vis-à-vis de l'administration (cochez la case correspondante)

Titulaire (y compris maître de l'enseignement privé)

Stagiaire

Contractuel

➤ déclare exercer une ou plusieurs activités accessoires : OUI NON

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces autres activités accessoires (caractère privé ou public, durée, périodicité, horaire et rémunération) :

➤ déclare avoir pris connaissance de la circulaire académique du 27 octobre 2017 relative au cumul d'activités et demande l'autorisation d'exercer l'activité accessoire suivante :

Nature de l'activité : seules les activités limitativement énumérées sont autorisées :

.....
.....
.....
.....

Identité de l'employeur :

Nature de l'organisme employeur :

Nombre d'heures : H hebdomadaires / ou H mensuelles / ou H annuelles

Période pendant laquelle s'exercera l'activité accessoire : du au

Conditions de la rémunération :

taux horaire hebdomadaire = / ou, mensuel = / ou annuel =

Fait à le: Signature :

Partie réservée à l'inspecteur de la circonscription**Demande reçue le :**

Je soussigné(e)

Inspecteur Inspectrice de l'Education nationale chargé(e) de la circonscription de

donne un avis

 FAVORABLE DEFAVORABLE

l'activité accessoire sollicitée

 NE PORTANT PAS PORTANT

atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance, à la neutralité du service public exercé à titre principal par le demandeur.

Tout avis défavorable doit être expressément explicité par courrier annexé (le demandeur doit attester qu'il en a pris connaissance en le datant et le signant)

Transmis à la DSDEN de la Charente Maritime le :

Signature de l'IEN

Partie réservée à l'autorité académique

L'autorité académique accuse réception de la demande de cumul d'activités formulée ci-dessus

Autorisation accordée : OUI NON

Motivation en cas de refus :

A La Rochelle, le

Cachet

La Rochelle, le

L'inspectrice d'académie
directrice des services départementaux de l'éducation
nationale de la Charente maritime

Annick Baillou

Extrait du code pénal : article 432-12 (extrait)

« Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction [...]. »